

Parcours types dans le social en 2018

Bénéficiaires de l'aide sociale, de l'assurancechômage et de l'assurance-invalidité

Chômage, invalidité et pauvreté dans le système de sécurité sociale

En Suisse, les risques sociaux tels que le chômage, l'invalidité ou la maladie sont couverts par des assurances sociales prévues à cet effet. Lorsqu'une personne n'a pas droit aux prestations de l'une des assurances sociales, que son droit est épuisé ou ne suffit pas, elle peut recourir à l'aide sociale, qui constitue le dernier filet de sécurité sociale. L'aide sociale fournit un appui financier aux personnes vivant en Suisse qui ne sont pas en mesure de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Au cours de sa vie, une personne peut bénéficier de plusieurs types de prestations sociales. Certaines se complètent et peuvent être versées simultanément ou se succéder dans le temps. L'assurance-chômage (AC), l'assurance-invalidité (AI) et l'aide sociale forment ce genre d'ensemble. Le risque d'invalidité durant certaines phases de l'existence va en effet souvent de pair avec le chômage. Les bénéficiaires d'une rente AI partielle ont de plus droit à des prestations de l'AC en cas de chômage. Une personne qui a épuisé son droit aux indemnités journalières de l'AC peut, si sa situation financière est précaire, demander à bénéficier de l'aide sociale afin de compenser la perte des revenus du travail. L'aide sociale peut également aider à franchir l'intervalle, de plusieurs années parfois, qui sépare la demande de prestations Al et l'octroi d'une rente Al. Compte tenu des liens existant entre les assurances sociales, on peut supposer qu'une modification des lois régissant les deux assurances sociales peut exercer une influence sur l'aide sociale. Le jeu de données SHIVALV (AS-AI-AC) a été créé (voir encadré) afin d'améliorer l'analyse des interactions et des corrélations entre ces trois éléments du système de sécurité sociale. Il permet en effet d'étudier non seulement les personnes, mais aussi les flux de personnes entre les trois systèmes

Données utilisées

La statistique des parcours types dans le social (SHIVALV) est issue du monitorage AS-AI-AC de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle tient compte des personnes qui ont bénéficié de prestations – indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC), rente de l'assurance-invalidité (AI) ou versements de l'aide sociale (AS) – pendant la période étudiée. Les données individuelles de ces trois systèmes sociaux ont été appariées en un seul jeu de données. La statistique SHIVALV ne considère que l'aide sociale au sens strict (aide sociale économique). Elle ne peut actuellement pas inclure les autres prestations, fournies sous condition de ressources par les cantons et les communes.

Le jeu de données comprend tous les bénéficiaires de prestations âgés de 18 à 65 ans domiciliés en Suisse. Les enfants de 0 à 17 ans, qui représentent un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale, ne sont pas pris en compte. Tant dans le système global AS-AI-AC que dans chaque régime de prestations, le taux de bénéficiaires correspond au nombre cumulé de bénéficiaires tout au long de l'année considérée rapporté à la population résidante permanente au terme de cette année-là. Il ne s'agit pas des taux de chômeurs, de rentiers AI ou de bénéficiaires de l'aide sociale. Les chiffres mentionnés ici divergent nettement des statistiques, publiées par ailleurs, de chacun de ces régimes de prestations.

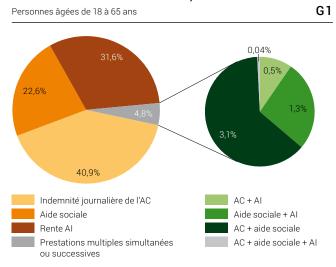
Les analyses des parcours types dans le système de sécurité sociale portent uniquement sur des personnes et des flux de personnes entre les trois systèmes de prestations. Les données disponibles ne permettent que de présenter imparfaitement, voire pas du tout, les flux financiers de même que les compensations et les remboursements qui leur sont liés.

de prestations. Grâce à lui, il est possible de connaître le nombre de bénéficiaires de prestations au cours d'une année donnée et son évolution au fil du temps, d'analyser les parcours types dans le social et d'étudier l'entrée des groupes de personnes dans un système de prestations, leur sortie ou leur passage d'un système à l'autre.

Nombre de bénéficiaires

En 2018, 697 789 personnes bénéficiaient d'une aide sous forme de rente AI, d'indemnités journalières de l'AC ou de prestations de l'aide sociale. Pour cette année-là, le taux global des bénéficiaires AS-AI-AC se situe à 12,6% de la tranche des 18 à 65 ans de la population résidante permanente. Il est légèrement inférieur à celui de l'année précédente, qui était de 13,1%.

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC, de l'aide sociale et de rentes AI, en 2018



En 2018, 285 730 personnes ne touchaient que des pr

Source: OFS - Parcours types dans le social (SHIVALV)

En 2018, 285 730 personnes ne touchaient que des prestations de l'assurance-chômage. Elles représentent 40,9% de tous les bénéficiaires du système AS-AI-AC. Le groupe des rentières et des rentiers de l'AI (31,6%) est légèrement plus modeste; il est suivi par celui des personnes ne touchant que des prestations de l'aide sociale (22,6%).

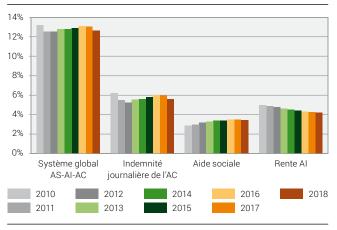
© OFS 2020

Un examen de l'évolution du taux global de bénéficiaires AS-AI-AC depuis 2010 révèle que c'est surtout le taux des bénéficiaires de l'AC qui subit des variations conjoncturelles, variations qui se reflètent d'ailleurs dans les fluctuations du taux global. Depuis 2010, le taux des bénéficiaires de l'Al affiche une baisse constante, tandis que celui de l'aide sociale augmente de manière continue jusqu'en 2017.

Taux de bénéficiaires de l'AC, de l'aide sociale et de l'AI selon la prestation sociale







Sources: OFS - Parcours types dans le social (SHIVALV), STATPOP

© OFS 2020

Seule une petite partie de la population, soit 33 794 personnes ou 4,8% de tous les bénéficiaires pris en compte dans SHIVALV, a touché plusieurs prestations du système. La perception combinée de plusieurs types de prestations dans le courant de l'année 2018 peut être soit simultanée (le même mois) soit successive (intervenir au cours de différents mois). Ce sont le plus souvent des indemnités journalières de l'AC et des prestations de l'aide sociale qui sont associées. Au cours de l'année de référence 2018, ces deux types de prestations ont été versées à un total de 21 293 personnes, soit 3,1% de tous les bénéficiaires considérés dans SHIVALV. Par ailleurs, 8987 bénéficiaires (1,3%) ont touché une rente de l'assurance-invalidité et l'aide sociale et 3253 autres personnes ont reçu en 2018 aussi bien des indemnités journalières de l'AC qu'une rente AI (0,5%). Seuls quelques bénéficiaires ont reçu des prestations des trois systèmes (261 ou 0,04% de tous les bénéficiaires SHIVALV).

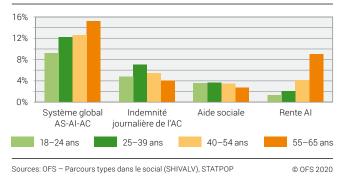
Les taux de bénéficiaires selon le sexe révèlent que les hommes représentent une part plus grande parmi les bénéficiaires de l'Al et de l'AC. Dans l'Al, le taux est de 4,5% pour les hommes et de 4,0% pour les femmes. Dans l'AC, il atteint respectivement 6,0% et 5,2%. Dans l'aide sociale, les taux de bénéficiaires avoisinent au contraire 3,4% pour les deux sexes. Cette situation s'explique notamment par le nombre important de femmes élevant seules leurs enfants.

Dans l'aide sociale et dans l'AC, la part des bénéficiaires étrangers est plus élevée que celle des bénéficiaires de nationalité suisse. Cet écart se retrouve dans le taux global de bénéficiaires des trois systèmes sociaux. En 2018, ce taux se situait à 16,9% pour les personnes de nationalité étrangère et à 10,9% pour les personnes de nationalité suisse.

Taux de bénéficiaires de l'AC, de l'aide sociale et de l'AI selon la prestation sociale et l'âge, en 2018

En % de la population résidante permanente au 31 décembre





Les résultats par classes d'âge montrent que les taux globaux de bénéficiaires sont supérieurs à la moyenne chez les personnes du groupe le plus âgé (55 à 65 ans) et inférieurs à la moyenne au sein du groupe d'âge le plus jeune. La différence est due à un effet de l'âge dans le système de l'AI. Cet effet surpasse la tendance inverse que l'on observe dans l'aide sociale et les prestations de l'AC, où les bénéficiaires plus âgés, du groupe des 55 à 65 ans, affichent le taux le plus faible de toutes les classes d'âge.

Maintien dans le système de sécurité sociale

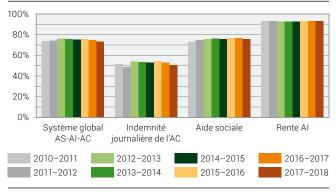
En 2018, près de trois quarts (73,1%) des personnes déjà bénéficiaires de prestations l'année précédente ont touché une prestation du système AS-AI-AC. Le taux de maintien dans chaque système social reflète les risques propres à ce système:

- Dans l'assurance-invalidité, plus de 90% des rentiers continuent de toucher une rente Al l'année suivante. La grande majorité des sorties de l'Al sont des départs vers l'AVS ou des décès.
- Dans l'aide sociale, trois quarts des bénéficiaires reçoivent toujours des prestations au cours de deux années consécutives
- Le système de l'assurance-chômage se distingue par des périodes de prestations brèves et par une limitation légale des prestations dans le temps. Les taux de maintien y sont en toute logique plus faibles que dans les autres systèmes. Seule la moitié environ de toutes les personnes ayant reçu des indemnités journalières de l'AC au cours d'une année continuent d'en toucher l'année suivante. Le facteur conjoncturel, qui accroît ou diminue le nombre de personnes au chômage, exerce une forte influence sur les taux de maintien dans l'AC.

Maintien des prestations l'année suivante, selon la prestation sociale

En % des bénéficiaires de prestations durant l'année de référence





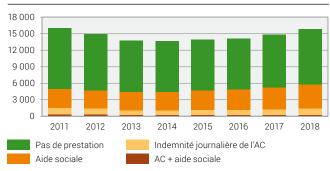
Source: OFS - Parcours types dans le social (SHIVALV)

© OFS 2020

Passages d'un système social à l'autre

Les passages de l'un des trois systèmes sociaux à un autre présentent un intérêt particulier. Pour les analyser, nous considérons tout d'abord les nouveaux bénéficiaires d'une prestation pendant une année donnée. Plus d'un tiers des personnes ayant commencé à toucher une rente AI en 2018 ont touché des prestations de l'un des deux autres systèmes en 2017. Parmi les nouveaux rentiers et rentières de l'Al, 29,0% recevaient une aide sociale auparavant et 9,2% des indemnités journalières de l'AC (ces prestations étaient chaque fois versées seules ou associées à d'autres). Une partie des nouveaux bénéficiaires de l'Al continuent à toucher l'aide sociale ou les indemnités de l'AC en plus de la nouvelle prestation (rente AI). Un versement simultané de l'Al et de l'aide sociale intervient souvent pendant qu'une demande de prestations complémentaires à l'Al est en suspens. La part des nouveaux bénéficiaires de l'Al ayant touché une aide sociale l'année précédente a suivi une hausse constante ces dernières années, passant de 23,8% en 2011 à 29,0% en 2018. L'aide sociale joue souvent un rôle supplétif pendant la procédure de demande auprès de l'AI, pour être remboursée une fois la rente Al accordée.

Nombre de nouveaux rentiers Al selon la prestation sociale de l'année précédente



Source: OFS - Parcours types dans le social (SHIVALV)

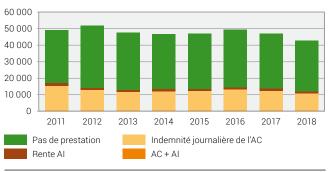
© OFS 2020

G5

Après avoir épuisé son droit aux indemnités journalières de l'AC, une personne peut se tourner vers l'aide sociale pour subvenir à ses besoins. En 2018, 10 919 personnes qui ont touché des indemnités journalières de l'AC l'année précédente sont devenues de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale. Ce nombre est nettement inférieur à celui enregistré en 2017 (12 456 personnes). Une partie des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale continuent à recevoir des indemnités journalières de l'AC en parallèle, même durant l'année considérée (année de référence). Leur cas ne correspond donc pas toujours à un passage définitif d'un système à l'autre.

Le nombre de personnes ayant commencé à toucher des indemnités journalières de l'AC en 2018 après avoir bénéficié de l'aide sociale auparavant était de 6153 et équivalait presque à celui de l'année précédente (6168). Par ailleurs, 1039 bénéficiaires de l'AC touchaient une rente AI en 2017.

Nombre de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale selon la prestation sociale de l'année précédente G6



Source: OFS - Parcours types dans le social (SHIVALV)

© OFS 2020

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Frank Schubert, section SOZAN, OFS, tél. 058 469 70 82

info.sozan@bfs.admin.ch

Rédaction: Silvia Hofer Kellenberger, OFS; Frank Schubert, OFS

Contenu: Silvia Hofer Kellenberger, OFS; Brandon Qorri Gonzalez, OFS;

Frank Schubert, OFS;

Série:Statistique de la SuisseDomaine:13 Sécurité sociale

Langue du texte

original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch
Imprimés: www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,

order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60

Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2044-1800